

Procès verbal

Le samedi 29 août 2026 à 10 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 25 août 2026, s'est réunie sous la présidence de Marie - France BOYER-CASTELLO.

Secrétaire de la séance : Michèle MARTEL

Présents : Madame Marie - France BOYER-CASTELLO, Monsieur Maurice BRASTEL, Monsieur Claude BRIOLAT, Madame Michèle MARTEL, Madame Daphné PEROT, Madame Angie BETTING, Monsieur Julien HATTON, Madame Mélanie VEGAS, Monsieur William WARNOTTE, Monsieur Laurent MARTEL, Madame Marie - Valérie BARRILLIOT, Monsieur Michel FAMELART

Représentés : Madame Estelle PARISOT -BOUCHAUD représentée par Madame Daphné PEROT, Monsieur Jean - Noël PAROT représenté par Monsieur Maurice BRASTEL, Madame Aude BERNIER représentée par Monsieur Laurent MARTEL

Absents et excusés :

Ordre du jour :

1. Délibération portant sur la poursuite du dialogue avec Escofi ou son arrêt immédiat
2. Délibération recrutement poste d'adjoint d'animation
3. Délibération remboursement achats à Madame MARTEL Michèle
4. Délibération logement "Le goulet"
5. Questions diverses

Délibérations du conseil :

Délibération portant sur le recrutement d'un poste d'adjoint d'animation : (N° DE_030_2026)

La commune a reçu la démission de Madame SALLAMI Ibtissam actuellement en poste et il faut de ce fait procéder à son remplacement.

13 candidatures n'ont pas pu aboutir car les postulants habitent beaucoup trop loin de Cheminon.

3 personnes habitant à proximité de Cheminon se sont finalement déclarées non intéressées car contrat de 17 heures hebdomadaire

1 personne de Maury le Montois a postulé et sa candidature correspond au profil attendu. Elle a l'habitude du contact avec les enfants et le poste tel que décrit lui convient, tant au niveau des tâches que des horaires. Son contrat comporte une période d'essai de deux mois, durée pendant laquelle il peut sans problème être rompu par l'une ou l'autre des parties. La personne sera rémunérée sur l'indice majoré 366 et indice brut 367

La prise de fonction est prévue le mardi 1er septembre 2026 dès 6h33.

Délibération : adoptée

Délibération portant sur le logement "Le Goulet" (N° DE_032_2026)

La locataire actuellement en place n'est pas partie fin juillet comme convenu car il y a eu un gros dégât des eaux dans le logement qui lui a été attribué à Pargny-sur-Saulx. Elle pensait être partie pour la rentrée. Madame la Maire l'a contactée car la commune n'avait pas de nouvelle : elle n'a toujours pas de date pour la mise à disposition de son nouveau logement.

Madame la Maire informe qu'il n'y aura pas de travaux à prévoir après son départ car les peintures du logement avaient été refaites par les employés communaux avant son entrée dans les locaux. L'état des lieux de sortie sera réalisé par Messieurs BRIOLAT et BRASTEL.

Vote pour donner à Madame la Maire l'autorisation de relouer le logement lorsque de nouveau vacant.

Délibération : adoptée

Délibération portant sur la poursuite du dialogue avec Escofi ou son arrêt immédiat (N° DE_029_2026)

Madame la Maire a reçu le 6 août 2026 une lettre recommandée avec accusé de réception datée du 4 août 2026. Ce courrier concerne un projet agrivoltaïque (porté par des exploitants agricoles) et a été envoyé par Madame MARTEL Michèle 2ème adjointe puis a été co-signé par 11 membres du conseil municipal. Madame la Maire en a transmis une copie aux 4 autres membres ne l'ayant pas signée.

Elle rappelle les trois points abordés dans cette lettre :

- * questionnement sur l'impact écologique du projet et les études environnementales faites par Escofi considérées comme insuffisantes
- * fort impact visuel sur l'ensemble du village
- * craintes pour l'avenir puisque la société Escofi est en vente depuis plusieurs mois

qui se conclut par la demande d'une convocation du conseil municipal sous 30 jours, avec inscription à l'ordre du jour de ce conseil d'un vote portant sur la poursuite du dialogue avec Escofi ou son arrêt immédiat, en s'appuyant sur l'article L2121-9 sur CGCT et sur la jurisprudence du Conseil D'Etat (CE, 28 septembre 2017, n°405985)

Un exemplaire du courrier a été remis à Monsieur le Sous - Préfet de Vitry - le - François lors de sa réunion du 06/08/2026 avec Madame la Maire et ses adjoints. Madame la Maire donne lecture des éléments de réponse que celui-ci lui a communiqués suite à cette visite :

"Une réunion du pôle ENR sous l'égide de la DDT se réunira le 12 novembre avec le porteur de projet pour discuter du projet sur Cheminon (notamment). Cela veut donc dire qu'à ce stade, aucune demande formelle de permis n'a été déposée auprès de la DDT. Cette réunion, qui rassemblera outre le porteur de projet l'ensemble des services de l'Etat concernés et vous-même sera l'occasion de mettre à jour l'ensemble des préoccupations relatives à cette installation dans une logique de dialogue et d'accompagnement. Vous

recevrez une invitation formelle prochainement".

Madame la Maire assure qu'elle portera les demandes énoncées dans la lettre recommandée qu'elle a reçue, en particulier lors de la réunion du 12/11/2026 avec le pôle ENR sous l'égide de la DDT, avec le porteur de projet et l'ensemble des services de l'Etat concernés.

Monsieur FAMELART signale qu'il déposera des recours si le projet se poursuit.

Madame VEGAS informe qu'Escofi va certainement poursuivre ses démarches, même si on est contre.

Messieurs FAMELLART et HATTON signalent que le recours sera suspensif, que cela peut prendre beaucoup de temps et bloquer le projet. Il est possible que l'affaire soit portée devant les tribunaux, d'où émission de l'hypothèse de la constitution d'une association pour financer les frais.

Vote :

Pour la poursuite du dialogue avec Escofi : 4 Mesdames BOYER-CASTELLO Marie - France, CABARTIER-VEGAS Mélanie, et Messieurs BRASTEL Maurice, PAROT Jean-Noël (procuration)

Contre la poursuite du dialogue avec Escofi : 11 Mesdames MARTEL Michèle, BETTING Angie, BARRILLIOT Marie - Valérie, PEROT Daphné, BERNIER Aude (procuration PARISOT- BOUCHAUD Estelle) et Messieurs BRIOLAT Claude, FAMELART Michel, HATTON Julien, MARTEL Laurent, et WARNOTTE William.

Délibération : rejetée

Délibération portant sur le remboursement à Madame Michèle Martel des achats pour la confection des fleurs (N° DE_031_2026) qui ont été distribuées, et vendues au profit des enfants des écoles.

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame MARTEL Michèle a dû payer directement trois factures pour l'achat de rouleaux de papier crépon et des attaches pour la confection des fleurs pour la fête du village.

Il convient donc de rembourser la somme de 123,42 € correspondant aux trois factures de 19,88 €, 79,56 € et 23,98 € à Madame MARTEL Michèle.

Délibération : adoptée

Questions diverses :

1) Vente d'une partie du sentier du Jardin Guillaume (dans la continuité du conseil municipal du 29.06.2026 au cours duquel ce sujet avait été abordé) : pas de nouvelle de l'éventuel acheteur pour le moment. Le conseil municipal a convenu d'un prix au m2 lors de cette réunion et Madame la Maire va contacter la personne intéressée pour le lui soumettre. Il faut

en parallèle se renseigner sur d'éventuelles servitudes à prendre en compte si le dossier avance.

Madame VEGAS informe que si la vente se fait, il faudra rédiger 2 délibérations : une pour autoriser la rétrocession du terrain puisqu'il ne sert plus et une autre pour autoriser la vente à la personne intéressée.

Ce point devra de nouveau être inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

2) Réunion de chantier pour la station d'épuration : prévue le 15 septembre 2026 à 14 H 00

Planning des travaux : 1

14/09 au 18/09/2026 Mouvement des terres/ ZRV et vidange/démolition

21/09 au 25/09/2026 Aménagement des pistes/ Poursuite de la démolition

28/09 au 02/10/2026 Mise en place de la clôture

* Une attention particulière sera portée à la mise en place des clôtures car le chantier prévoit une prolongation pour créer 9 places de parking supplémentaires près du cimetière du bas.

*Les gravats provenant de la démolition de la station d'épuration ne seront pas récupérés par la commune du fait de leurs composants (en particulier, trop de morceaux de ferraille).

*Les habitants intéressés pourront visiter la nouvelle station une fois que la clôture aura été posée. Les dates seront communiquées dès que le programme aura été établi.

3) Les premières factures d'acompte pour l'assainissement commencent à arriver chez les habitants. Elles peuvent sans problème être payées puisque les subventions seront déduites de la facture de solde.

4) Madame la Maire donne lecture d'un courrier reçu à la commune le 12 août concernant l'achat du terrain/chemin près de la distillerie. Cette parcelle avait été donnée en location à l'exploitant de la distillerie il y a 80 ans. C'est une parcelle non constructible. Une personne souhaite la racheter. Madame la Maire indique que c'est un point délicat au niveau juridique. Madame VEGAS suggère de contacter le juriste de l'Association des Maires de la Marne afin d'avoir plus d'information. Une réponse sera faite à la personne voulant acheter le terrain dès que la commune aura ces éléments.

5) Le socle du monument aux morts de la commune a été endommagé par un véhicule utilitaire (bus école). Cette dégradation a été signalée à la société employant le chauffeur responsable de l'accident et celle-ci va prendre en charge les réparations.

Pour information : le total des devis de remise en état est de 1 928 euros (1 732 euros pour la remise en état de la partie en pierre et 196 euros pour celle des grilles en fer forgé).

6) La commune a reçu une demande de nettoyage de la Bruxenelle, envahie d'herbe à certains endroits. Madame la Maire informe qu'on ne peut pas faire ce qu'on veut quand on le veut. Elle donne lecture de la réponse faite par le service environnement, Politique de l'eau qu'elle avait contacté pour avoir une autorisation. Un léger nettoyage pourra être fait selon des conditions strictes précisées dans cette réponse et à des périodes bien spécifiques. Une berge sans ripisylve peut être nettoyée à partir du 01 Août et jusqu'au 01 Novembre. Le 2ème secteur montre une ripisylve bien installée. Elle est constituée d'une strate de végétation composée d'aulnes glutineux. La commune peut intervenir sur la ripisylve sur la période du 15 Août au 15 Mars.

7) La commune attend le versement de la subvention "amendes de police" : 19 101 euros, affectée à la voirie de la halle.

Pas de nouvelle de la Région Grand Est au sujet du versement de la subvention de 55 000 euros, malgré nos nombreuses relances

8) Passage de la société SAPIAN pour le contrôle des extincteurs de la salle polyvalente Georges HANCE et de l'école.

Deux devis nous ont été remis suite à ce passage, pour la remise aux normes des installations de sécurité de ces deux bâtiments : 4 343,68 T.T.C. pour les 2 devis. La commune va demander des devis à d'autres sociétés, d'autant plus que celui de la société SAPIAN semble élevé. Madame Végas transmet à Madame la Maire les coordonnées d'une entreprise qui sera à même de nous établir une offre.

9) Des personnes ont pris l'habitude de s'installer sous la halle pour jouer aux boules : terrain de pétanque improvisé, sièges....Madame la Maire rappelle que cette activité n'a pas lieu d'être à cet endroit et qu'il y a un terrain de boules le long de la Bruxenelle.

Un rappel sera prochainement fait aux habitants sur ce sujet et il faudra en profiter pour faire un appel au civisme suite aux diverses incivilités constatées dernièrement (déjections canines et déchets sur les trottoirs, pommes déversées le long de la Bruxenelle, dépôts sauvages près des bennes à papier et verre, déchets le long des chemins.....).

10) Madame VEGAS signale qu'un arrêté d'interdiction des boissons alcoolisées dans un périmètre de 35 mètres autour des écoles a été promulgué. Il faut en informer l'association "Les amis de l'école de Cheminon" afin que cela soit pris en compte lors des kermesses. Cette interdiction est totale et aucune dérogation n'est désormais possible. La dérogation accordée jusqu'à présent aux communes du département de la Marne est de ce fait caduque.

11) Une soirée "Halloween" avec éventuel défilé des enfants dans les rues du village est en projet pour le 31 octobre 2026. Les habitants seront bien entendu informés si ce projet se concrétise.

Fin de séance à 11 H 23

Marie - France BOYER-CASTELLO
Président de séance

Michèle MARTEL
Secrétaire de séance

